



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 FEVIER 2022  
PROCES VERBAL

1 sur 12

*Ouverture de la séance à : 20:30      Fin de la séance à : 22:20*

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Romain CHABRE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOU, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

**Absent excusé** : Gérard PEREZ, Delphine FORISSIER

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

---

## INTERVENTION DE L'ADMR D'URFE

Nous accueillons des bénévoles de l'ADMR d'Urfé qui nous présenteront un certain nombre d'actions de cette association

**L'ADMR recherche des bénévoles notamment pour renforcer le service de visites de convivialité. Si des habitants souhaitent se joindre à eux, ils peuvent contacter la Mairie qui prendra leurs coordonnées et qui seront appelés par les bénévoles de l'ADMR. L'ADMR du Pays d'Urfé rappelle que leurs services concernent plus de 250 clients pour 32 278 heures de travail à domicile, qu'elle compte 44 salariés et 22 responsables bénévoles. Les services proposés par l'ADMR concernent des prestations auprès des personnes âgées, les visites de convivialité, le portage de repas, la téléassistance, l'aides aux familles et une activité petite enfance (centre de loisirs).**

---

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2022 a été adressé aux Conseillers par mail et est présenté avec les délibérations afférentes.

**Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

---

## POINT SUR LES TRAVAUX (CROIX ST-JUST)

Préalablement à ce Conseil, une réunion de la Commission bâtiments s'est tenue. Le chantier avance normalement. Quelques difficultés ont été rencontrées pour le suivi de chantier en raison de divers soucis de santé de plusieurs acteurs. Des membres de la Commission bâtiments se rendent régulièrement sur le site et aucune anomalie n'a été remarquée. La prochaine réunion de chantier avec les entreprises et l'architecte est programmée le 1er mars à 10:30. A l'issue de ce rendez-vous, une situation sera communiquée à l'ensemble des Conseillers. La parole est donnée aux membres



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

2 sur 12

de la Commission qui indiquent les sujets évoqués sur le projet Croix St Just, les préconisations proposées et les points qu'ils restent à éclaircir.

| SUJETS                  | DECISIONS OU EN ATTENTE DE DECISIONS                                                        |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déroulement du chantier | Pas de souci constaté                                                                       |
|                         |                                                                                             |
| POINTS NON EVOQUES      |                                                                                             |
| Façades                 | On reste dans l'attente de devis pour savoir comment on va traiter cela                     |
| Mobilier de cuisine     | On devra très rapidement prendre position si nous installons ou non du mobilier de cuisine. |

## PROJET ZONE DE LOISIRS

La Commission bâtiments qui s'est tenu mardi 22 février a fait le point sur le projet de zone loisirs après réception du projet modifié suite aux difficultés administratives rencontrées sur le projet initialement prévu. En annexe, un plan et le devis estimatif après prise en compte des demandes du Conseil. Outre la modification de l'implantation du préau, le nouveau projet prend en compte l'éventuelle démolition du bloc sanitaire et la construction d'un nouveau bloc en ossature bois. La commission bâtiments explique les choix qu'elle soumet à l'assemblée.

Voici les points évoqués et préconisés par la commission bâtiments

| SUJETS                   | DECISIONS OU EN ATTENTE DE DECISIONS                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bloc sanitaire           | On prévoit la démolition du bloc existant et la reconstruction d'un bloc en ossature bois. Il faudra récupérer le ou les chauffe-eau dont un est très récent. Il restera à décider l'organisation intérieure du bloc.                                                           |
| Terrain multisports      | On le retire du projet (coût et nombreux autres city stade dans les communes voisines) et on laissera la surface engazonner, libre pour éventuel projet ultérieur. Dans un premier temps cette surface sera occupée par des                                                     |
| Emplacement de «camping» | On supprime les trois emplacements situés à gauche ainsi que le dernier emplacement pour permettre une saison avec la salle des fêtes. Il ne restera plus que 4 emplacements. Ultérieurement, selon le «succès» de ce mini-camping, nous pourrions envisager un agrandissement. |
| Halle/Préau              | Validation de l'emplacement. Confirmation de la nécessité d'une zone bar extérieur.                                                                                                                                                                                             |
| Aire de jeux             | Déplacement des jeux existants. Acquisition de nouveaux jeux ultérieurement.                                                                                                                                                                                                    |



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

3 sur 12

| SUJETS         | DECISIONS OU EN ATTENTE DE DECISIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eclairage parc | Nécessité de plusieurs possibilités (pour limiter le coût de fonctionnement de l'éclairage) Prévoir deux luminaires pour éclairer une zone aire de jeux et zone pique nique + une pour la zone engazonnée. Prévoir éclairage type spot pour éclairer l'esplanade polyvalente. Quelles solutions existent pour surveiller l'éclairage et son coût : minuteur (général ou sélectif)? panneaux solaires ? |
| Electricité    | Prévoir de conserver une ou deux bornes électriques. Une serait suffisante mais prévoir une réservation pour éventuelle deuxième borne si agrandissement du nombre d'emplacements. Voir si possible un éclairage de ses bornes qui feraient fonction de «veilleuse».                                                                                                                                   |

## DETERMINATION DES LOYERS DES APPARTEMENTS DE LA CROIX SAINT JUST

Les travaux avancent normalement et à ce jour la réception des travaux est toujours prévue pour mai ou juin 2022. Il sera alors possible de commencer à louer les appartements. Pour information, le Maire a déjà été contacté par 3 personnes qui seraient intéressées par la location de l'appartement adapté.

Le Maire rappelle les loyers actuellement pratiqués :

- \* Appartement de la Poste : 292,30 €
- \* Appartement de la Cure : 380 €
- \* Maison des Jonquilles : 450 €

Compte tenu des loyers pratiqués dans notre secteur et sans faire de concurrence aux privés qui mettent en location des logements, le Maire propose d'envisager un loyer de 350€ pour le logement adapté et 380€ pour le logement de l'étage. La parole est donnée aux Conseillers afin que chacun puisse donner son avis sur les montants proposés.

**Compte tenu des loyers habituellement pratiqués, de la surface des logements, de la qualité des prestations de réhabilitation et de l'environnement général des logements, après en avoir délibéré, le Conseil, décide de fixer les loyers des deux appartements à 380 €/mois.**

## CONVENTION POUR LE PROJET «CULTURES DIVERSIFIEES»

L'an passé, nous avons conventionné avec le SMMM et la Fédération de Chasse pour participer dans le cadre du Contrat Vert et Bleu (Région) au projet de cultures diversifiées. Une première opération a eu lieu l'an passé. Il nous est proposé de renouveler cette opération dont le coût s'élèvera à 530€ partiellement couvert par une subvention de 200€ qui nous sera versé par la Fédération de la Chasse de la Loire dans le cadre du Contrat Vert et Bleu.

Le Conseil doit délibérer sur la réalisation de ce projet sur le terrain de la ZA de la Mine et autoriser le Maire à signer la convention avec la Fédération des Chasseurs. Le Maire suggère au Conseil d'approuver cette opération.



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

4 sur 12

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- approuve pour cette année encore l'opération « cultures diversifiées »,
- autorise le maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et la Fédération départementale de la Chasse
- autorise le Maire à passer toute commande nécessaire à la réalisation de cette opération

---

## PROJET DE CONVENTION AXA ASSURANCES

Une habitante de Juré travaille pour l'assureur AXA. Cette compagnie a mis en place des contrats de complémentaire santé qui propose des avantages (remboursements complémentaires de bonne qualité, tarif avantageux de type « groupe » et offre simple). Pour cela, il sera nécessaire que nous signions une convention avec la compagnie d'assurance AXA. Nos engagements portent sur une information aux habitants de l'existence de cette convention et de la mise à disposition d'une salle communale pour y faire une réunion d'information. La Commune ne sera tenue à aucun autre engagement et aucune souscription de contrat de complémentaire santé n'est, bien entendu, obligatoire par les habitants de la Commune .

Le Maire n'est pas opposé à cette proposition qui donnera la possibilité aux habitants de faire une comparaison avec leurs propres complémentaires santé ou qui leur permettrait d'en souscrire. Ils soulignent que nous ne pourrions pas nous opposer à de futures demandes similaires par d'autres compagnies ou mutuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- précise que les représentants de l'assureur AXA ne devront pas se prévaloir de la signature de cette convention pour inciter les habitants de la Commune à souscrire un contrat d'assurance
- souligne que la mise à disposition d'une salle communale sera limitée à une réunion publique
- précise que la signature d'une convention n'engage aucunement la Commune de Juré et ne signifie pas qu'elle désigne l'assureur AXA comme représentant des services de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'assureur AXA étant entendu que la présente délibération sera annexée à cette convention.

---

## QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

### VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Ils auront lieu le dimanche 27 février 2022 à 11:30 à la salle des fêtes. Merci aux Conseillers d'être présents. A cette occasion, nous essaierons d'organiser des « réunions » informelles sur l'opération « J'aime la Loire Propre » et sur le projet d'association intercommunale (Air Pur). Recherche bénévoles pour l'installation de la salle (10:45) et la préparation du verre de l'amitié (11:15) et le service (après le discours)

### RECENSEMENT 2022



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

5 sur 12

Le recensement s'est terminé le vendredi 18 février en avance de deux jours avec 100% des logements enquêtés et seulement deux logements qui n'ont pas pu répondre en raison d'une « absence de longue durée ». Il est décompté 242 habitants auxquels doivent s'ajouter les 3 habitants non enquêtés. Pour rappel, le dernier recensement de 2016 avait donné 238 habitants. La population est donc stable sur Juré en très légère augmentation tout de même.

## ANTENNE TELEPHONIE

La réunion en Préfecture et au Conseil départemental a été repoussée au 1er mars. Il sera question de l'éventualité d'une antenne dans le cadre du «New Deal» et également de l'antenne projetée par une société privée. Le Maire communiquera aux Conseillers un mémo après cette réunion. Il est à nouveau rappelé aux Conseillers qu'ils se doivent d'être le relais auprès des habitants de ce projet afin de détecter d'éventuelles oppositions ou craintes face à ce type de projet. Il est bien entendu que, si besoin, une réunion d'information ou table ronde pourra être organisée si nécessaire.

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Voici les résultats de l'année 2021. Les comptes administratifs, les comptes de gestion et le budget pour 2022 seront votés lors du prochain Conseil municipal au mois de mars.

Nous restons sur une situation relativement bonne puisque notre résultat sur le budget général atteint près de 30% du montant de nos recettes, ce qui est largement supérieur aux ratios habituellement constatés dans des communes similaires. Cela nous permet d'avoir une bonne capacité pour investir dans les projets structurant pour notre commune : bâtiments communaux à réhabiliter, équipements municipaux participant à la convivialité de notre village, etc.

|                           |                |                            |                    |
|---------------------------|----------------|----------------------------|--------------------|
| <b>BUDGET<br/>GENERAL</b> | FONCTIONNEMENT | DEPENSES 2021              | 167 403,70 €       |
|                           |                | RECETTES 2021              | 235 518,25 €       |
|                           |                | RESULTAT 2021              | 68 114,55 €        |
|                           |                | RESULTATS REPORTES         | 92 933,49 €        |
|                           |                | <b>RESULTAT DE CLOTURE</b> | <b>161048,04 €</b> |
|                           | INVESTISSEMENT | DEPENSES 2021              | 251 902,60 €       |
|                           |                | RECETTES 2021              | 155 021,19 €       |
|                           |                | RESULTAT 2021              | -96 881,41 €       |
|                           |                | RESULTATS REPORTES         | 80 183,84 €        |
|                           |                | <b>RESULTAT DE CLOTURE</b> | <b>-16697,57 €</b> |
|                           | FONCTIONNEMENT | DEPENSES 2021              | 5 835,36 €         |
|                           |                | RECETTES 2021              | 4 845,60 €         |
|                           |                | RESULTAT 2021              | -989,76 €          |



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

6 sur 12

|                              |                |                            |                    |
|------------------------------|----------------|----------------------------|--------------------|
| BUDGET<br>ASSAINIS<br>SEMENT |                | RESULTATS REPORTES         | 4 807,85 €         |
|                              |                | <b>RESULTAT DE CLOTURE</b> | <b>3818,09 €</b>   |
|                              | INVESTISSEMENT | DEPENSES 2021              | 2 294,00 €         |
|                              |                | RECETTES 2021              | 9 929,61 €         |
|                              |                | RESULTAT 2021              | 7 635,61 €         |
|                              |                | RESULTATS REPORTES         | 32 667,58 €        |
|                              |                | <b>RESULTAT DE CLOTURE</b> | <b>40303,19 €</b>  |
| BUDGET<br>LOTISSE<br>MENT    | FONCTIONNEMENT | DEPENSES 2021              | 16 515,48 €        |
|                              |                | RECETTES 2021              | 16 515,48 €        |
|                              |                | RESULTAT 2021              | 0,00 €             |
|                              |                | RESULTATS REPORTES         | -38 015,35 €       |
|                              |                | <b>RESULTAT DE CLOTURE</b> | <b>-38015,35 €</b> |
|                              | INVESTISSEMENT | DEPENSES 2021              | 16 515,48 €        |
|                              |                | RECETTES 2021              | 16 515,48 €        |
|                              |                | RESULTAT 2021              | 0,00 €             |
|                              |                | RESULTATS REPORTES         | 16 515,48 €        |
|                              |                | <b>RESULTAT DE CLOTURE</b> | <b>16515,48 €</b>  |
|                              |                |                            |                    |

## SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Une consultation pour avis des Communes et Intercommunalités du Département sur le projet de Schéma Régional Eolien a été reçue en Mairie et à la CCPU. Au niveau départemental, le projet prévoit que 92% environ du Département ne peut pour diverses raisons accueillir des programmes d'éoliennes. Les Monts de la Madeleine sont quasiment le seul secteur retenu pour les projets éoliens voulus par le gouvernement français. Le Maire a adressé à la DREAL l'avis suivant :

La Mairie de Juré (Loire) a été destinataire de divers documents présentant le projet de schéma régional éolien.

**Nous avons été stupéfaits de constater que, sur l'ensemble du territoire départemental, un seul secteur était concerné : les Monts de la Madeleine.**

Nous comprenons bien que nous devons prendre notre part de la transition énergétique mais les documents remis sont particulièrement étonnants puisque seul 8% du département peut être concerné par l'implantation d'éoliennes. Il va sans dire que concentrer tous les efforts d'une transition énergétique sur une si faible superficie mènera donc à constituer une véritable « usine » de production qui ira à l'encontre de tous les efforts qui sont prodigués par les collectivités du Pays d'Urfé et des Monts de la Madeleine. De plus, nous





## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

7 sur 12

ne sommes pas sûrs que de nombreux critères aient été pris en compte dans l'étude : hydrogéologie, biotope, massifs forestiers, développement touristique doux et vert, impact sur l'immobilier et sur nos monuments historiques.

De plus, les critiques que nous entendons sur la « nécessité » de développer de manière si grande l'éolien pose à tous, élus et citoyens de nos communes, de nombreuses questions dont nous n'avons pas encore de réponses fiables et sûres.

Il va sans dire que nous souhaiterions que le schéma soit plus consensuel et que beaucoup plus de territoires de la région prennent part à la transition énergétique afin de répartir plus harmonieusement les éoliennes qui ne sont quand même pas des installations particulièrement gracieuses et respectueuses de l'environnement (visuel et hydrologique), ni de la faune et de la flore.

Dans l'espoir que notre avis sera pris en compte avant la rédaction du schéma définitif et bien entendu l'ensemble des élus des Monts de la Madeleine sont prêts à participer à une concertation qui nous permettrait de mieux comprendre comment il se peut que notre « petit » territoire soit si malmené.

### **J'AIME LA NATURE PROPRE (ex Loire Propre)**

L'opération Loire Propre est devenue J'aime la Nature Propre. L'objectif est de mobiliser des habitants pour faire des circuits afin de ramasser tout type de déchets et détritiques qui ont été déposés par des indélébiles dans la nature. La Commune s'est prononcée favorablement pour participer à cette opération qui aura lieu le 5 mars. Il est demandé à tous de se mobiliser pour que nous soyons nombreux pour rendre notre commune propre. Nous profiterons des vœux pour faire un point avec les associations de Juré et pour s'organiser (casse-croute, logistique, choix des secteurs à « nettoyer »).

### **RANDONNEES EN PAYS D'URFE**

Romain a fait le point sur la situation des 3 chemins de randonnées à caractère intercommunal. Les éléments ont été transmis à la CCPU et nous sommes dans l'attente des maquettes du topo guide avant de le valider.

### **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE «AIR PUR»**

Le Conseil municipal a exprimé ses doutes quant à l'opportunité de la création d'une association intercommunale. Lors du Bureau de la CCPU du mois de février, il semble que l'association intercommunale soit en cours de création et qu'elle devrait bénéficier du solde du Syndicat d'initiative du Pays d'Urfé qui a été dissout. Outre le Tour du Pays Roannais, il est prévu que cette association participe à une manifestation de type médiévale (ressemblant beaucoup à l'animation qu'avait mis en place le Comité des Fêtes de Juré lors d'une fête patronale il y a quelques années) à l'occasion des 40 ans de la création de l'association Renaissance d'Urfé qui aura lieu en juillet. Le Maire suggère un débat pour savoir si nous devons rester ferme sur notre position ou si nous devons participer à cette association. Un message pourra être transmis aux associations juréziennes lors des vœux du 27 février.



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 FEVIER 2022  
PROCES VERBAL**

**8 sur 12**

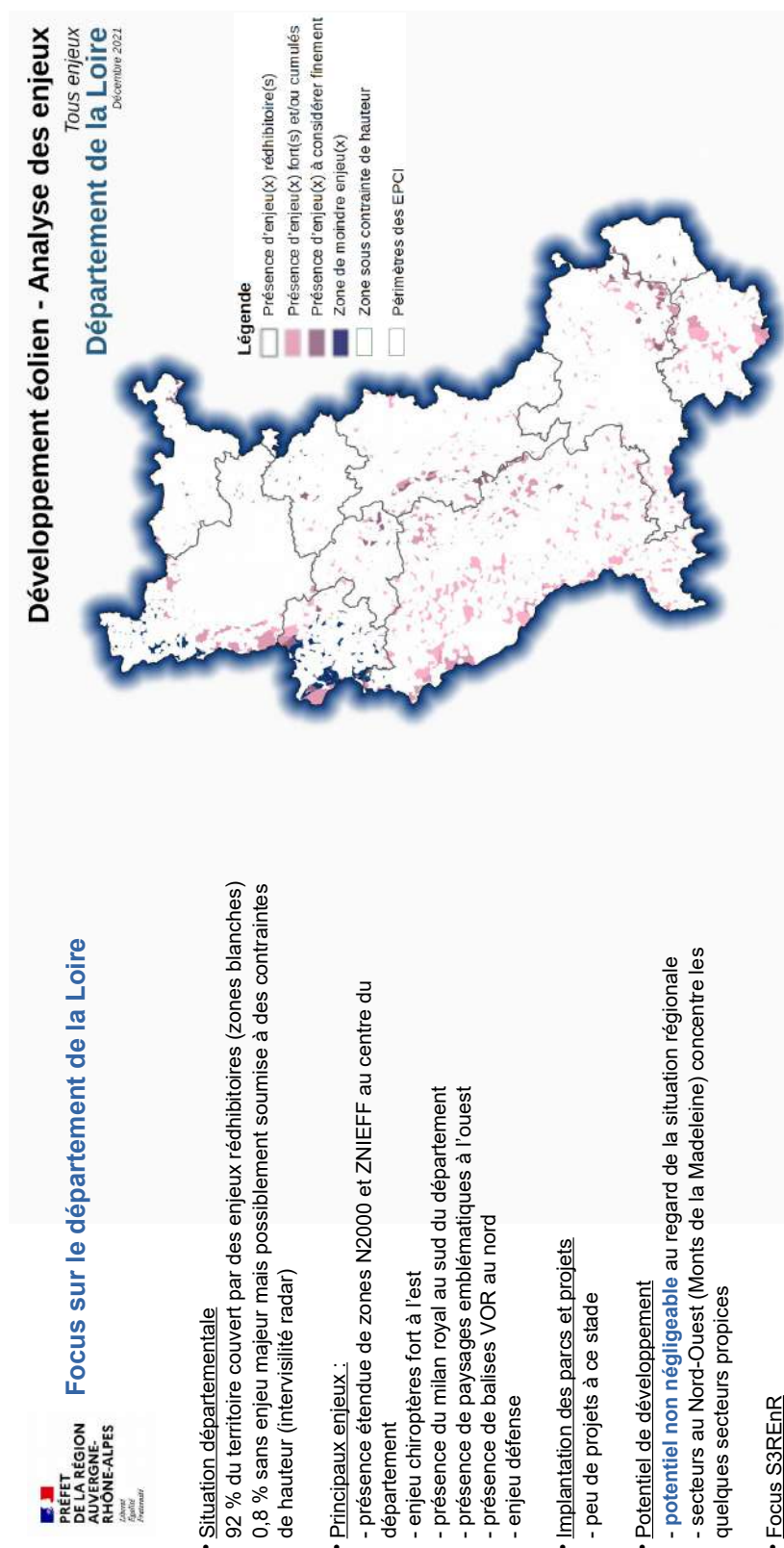
**Autres sujets**

- ✱ Parrainage présidentiel : suite à la création d'un groupe de Maires de la Loire qui a décidé d'apporter les parrainages à part égale entre les trois candidats ayant des intentions de vote égal ou supérieur à 10% (Le Pen, Mélanchon et Zemmour) qui rencontrent des difficultés pour obtenir des parrainages nécessaires. Le Maire de Juré a décidé de s'associer à ce groupe de Maires et apportera son parrainage à l'un de ces trois candidats. Cela ne signifie absolument pas que le Maire de Juré soutient l'un de ces candidats et qu'il s'agit d'une action personnelle et volontaire qui n'engage pas les membres du Conseil municipal.

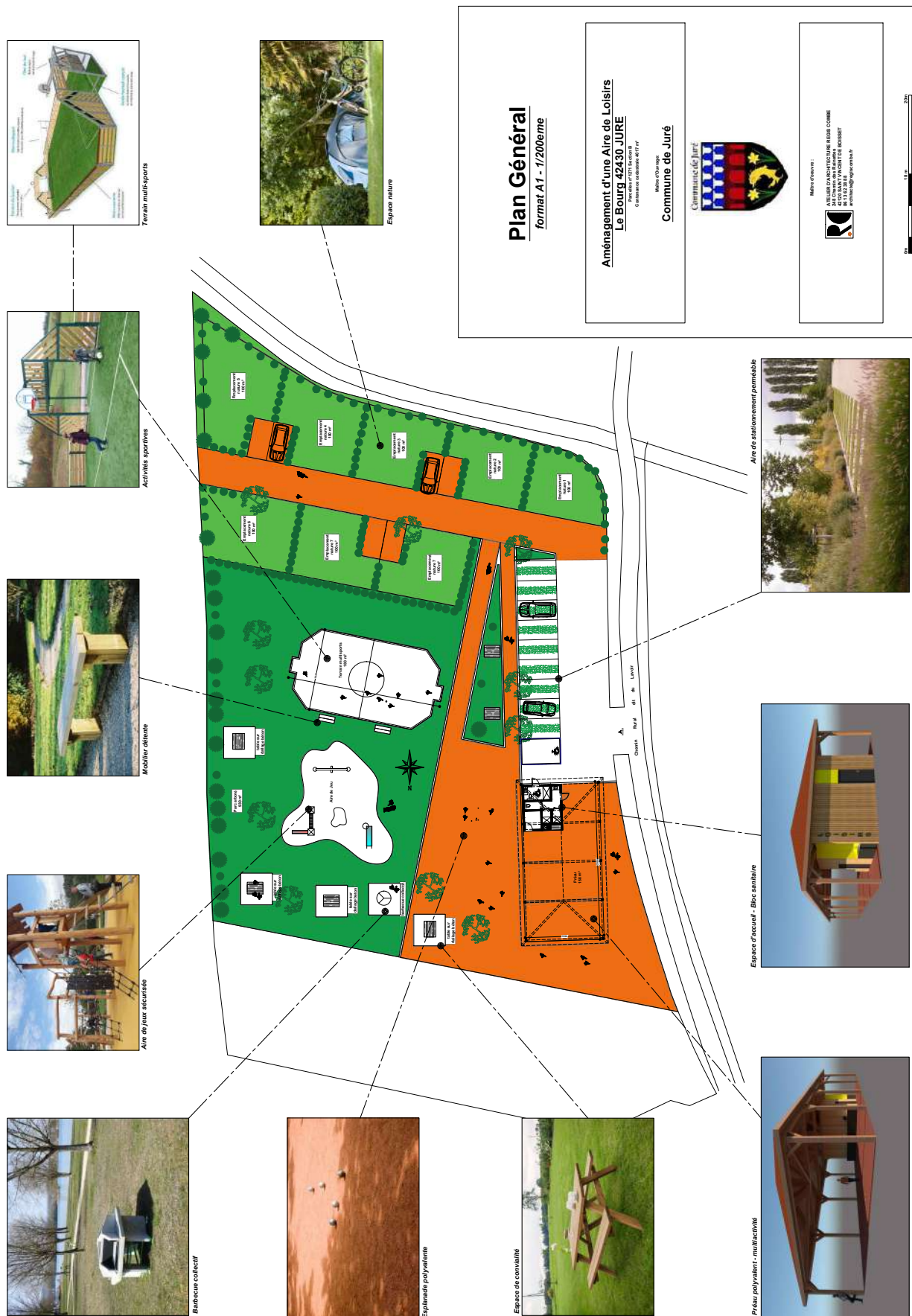


## ANNEXES

### Schéma Régional Eolien



## Zone de loisirs - Plan





# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

11 sur 12

## Zone de loisirs - devis estimatif



### Aménagement d'une Aire de Loisirs

DEVIS ESTIMATIF Sommaire en date du 18/02/2022 – COMMUNE DE JURE

#### **Démolition - VRD - Terrassement - Gros Œuvre 33 000.00**

- Découpe taille et dessouchage des arbres à supprimer
- Terrassement de pleine masse pour aménagement parc
- Mise en place de bordure béton préfabriqué ou bois autoclave pour délimitation des différents espaces
- Réalisation d'une aire de stationnement en matériaux perméable
- Réalisation d'espace de circulation en gore y compris préparation spécifique et drainage
- Dépose et neutralisation d'équipement dans bloc sanitaires
- Démolition complète du bloc sanitaire
- Réalisation de fondations ponctuelle dans terrain de toute nature pour construction préau soutènement et escalier extérieur
- Réalisation de divers dallage béton désactivé pour mise en place de table

#### **Charpente / Couverture / Zinguerie / Ossature bois 48 700.00**

- Réalisation d'un bloc sanitaire en ossature bois
- Fourniture et pose d'une charpente bois pour construction préau avec toiture 4 pan
- Fourniture et pose de voliges rabotées sur ensemble
- Fourniture et pose d'une couverture tuile mécanique sur ensemble
- Fourniture et pose de bandeau en bas de pente
- Fourniture et pose de gouttière zinc en périphérie
- Fourniture et pose d'un bardage bois sur bloc sanitaire existant modifié
- Divers petits travaux de zinguerie, et raccords

#### **Menuiseries bois 21 000.00**

- Fourniture et pose de bloc porte bois
- Fourniture et pose de corbeille
- Fourniture et pose de table bois
- Fourniture et pose de banc

#### **Plâtrerie - Peinture 7 000.00**

- Fourniture et pose de doublage en BA 13 hydrofuge collé
- Fourniture et pose de plafond autoportant en BA 13 hydrofuge avec mise en place isolation de 200mm
- Traitement des joints sur plafonds, cloisons et doublages en plaque de plâtre.
- Préparation et finitions peinture mate sur plafonds (2 couches)
- Préparation et finitions peintures sur tuyauteries et menuiseries bois

#### **Carrelage - Faïence 8 200.00**

- Fourniture et pose de sol de carrelage
- Plus-value pour façon de pente pour douche PMR
- Fourniture et pose de carrelage mural toute hauteur

#### **Plomberie Sanitaire 8 700.00**

- Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude
- Fourniture et pose d'équipements sanitaires (Bac evier / douche/WC/lavabo...)
- Fourniture et pose d'équipement pour accessibilité PMR (Poignée / sièges / barre de tirage..)
- Divers travaux de petite plomberie

#### **Electricité et Chauffage 8 300.00**

- Electricité neuve toutes zones incorporées aux cloisons, doublages et plafonds
- Branchements au réseau et essais
- Installation d'un groupe VMC simple flux comprenant réseaux et bouches d'extractions dans chaque pièce d'eaux y compris rejet en toiture
- Plus-value pour forfait pour électricité extérieure éclairage dans parc
- Plus-value pour mise à disposition de prise électrique dans par cet emplacement de camping

#### **Métallerie 7 500.00**

- Fourniture et pose de barrières en périphérie de l'aire de jeu avec portillon sécurisé.
- Fourniture et pose de signalétique sur bloc sanitaires et dans parc



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVIER 2022 PROCES VERBAL

12 sur 12

**Equipements de jeu** **5 000.00**

- Fourniture et pose de jeux fixes pour enfants y compris toutes sujétions de contrôle initial et de fondation

**Stade multisport** **36 000.00**

- Fourniture et Mise en place d'un stade multi activité avec revêtement de sol synthétique

**Espace Vert** **18 100.00**

- Préparation des terres végétales mise en place par le lot terrassement
- Engazonnement de l'ensemble
- Réalisation de plantation d'arbre de hautes tiges à essence locale et variée
- Réalisation de haie pour séparation des emplacements de camping
- Divers petits travaux d'aménagement paysager avec paillage et toile hors sol

|                          |  |                   |
|--------------------------|--|-------------------|
| <b>Totaux travaux HT</b> |  | <b>201 500.00</b> |
|--------------------------|--|-------------------|

Non compris dans l'estimation : Honoraires équipe de maîtrise d'œuvre / étude géotechnique / Contrôle technique construction / Coordination sécurité et protection de la santé

Fait à St Vincent de Boisset, le 18/02/2022

Régis COMBE

Gréant de la SARL ATELIER D'ARCHITECTURE REGIS COMBE

